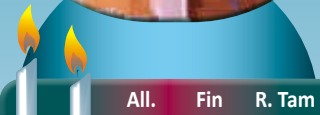


Vayélekh

27 Septembre 2025

5 Tichri 5786

1414



All. Fin R. Tam

Paris 19h21 20h25 21h12

Lyon 19h12 20h13 20h57

Marseille 19h10 20h09 20h52

Tel Aviv 18h11 19h08 19h44

Jérusalem 17h55 19h06 19h46



Paris * Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France

Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33

hevratpinto@aol.com

Jérusalem * Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël

Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570

p@hpinto.org.il

Ashdod * Orh 'Haim Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël

Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527

orotheim@gmail.com

Ra'anana * Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël

Tel: +972 98 828 078 • Fax: +972 58 792 9003

kolhaim@hpinto.org.il



Hilloula

Le 6 Tichri, Rabbi Yaakov Yossef Harofé

Le 7 Tichri, Rabbi Yaakov Antebi

Le 8 Tichri, Rabbi Avner Israël Hatsarfati, Av Beth Din de Fez

Le 9 Tichri, Rabbi Its'hak Zeev Soloveitchik

Le 10 Tichri, Rabbi David Knafo, Av Beth Din de Mogador

Le 11 Tichri, Rabbi Chlomo Bohbot

Le 12 Tichri, Rabbi Yehiel Mi'hel de Zwill

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Pourquoi doit-on manger la veille de Kippour ?

« Convoques-y le peuple entier, hommes, femmes et enfants, ainsi que l'étranger qui est dans tes murs, afin qu'ils entendent et s'instruisent, et révèrent l'Éternel, votre Dieu et s'appliquent à pratiquer toutes les paroles de cette Torah. » (Dévarim 31, 12)

Le Ben Ich 'Haï écrit : « Il est connu que l'accomplissement de la mitsva de la Torah et tous les détails de ses lois ne passeront que par les Sages de la génération, qui rassemblent des communautés en public pour leur enseigner la voie à suivre, et c'est pourquoi Moché, qu'il repose en paix, a institué pour le peuple juif que chaque année, on leur expose les lois de la fête à venir : celle de Pessa'h pour Pessa'h, et ainsi de suite. »

Mais le Ben Ich 'Haï ne s'arrête pas là : « Nos Sages ont dit que c'est une mitsva de manger la veille de Kippour, et de multiplier les repas. Les kabbalistes, de mémoire bénie, écrivent qu'il faut manger la quantité de deux jours. Si l'homme y parvient, il pourra réparer par cette double consommation à la fois ce qui doit être réparé la veille de Kippour et le jour de Kippour. Il fera tous ses actes au nom du Ciel, et Hachem, qui n'empêche pas le bien pour ceux qui cheminent avec sincérité, [l'assistera]. »

Ce passage demande à être approfondi. Il est en effet difficile à comprendre, alors que nos Sages n'ont cessé de nous avertir qu'il faut éviter de manger excessivement, comme l'écrit le Ramban sur le verset « vous serez saints » (Vayikra 19, 2) : le but est de ne pas devenir un bas épicurien avec l'aval de la Torah, par exemple en se remplissant la panse d'aliments permis. En outre, nous avons reçu l'ordre de nous soumettre à cinq mortifications le jour de Kippour, afin d'accomplir le commandement « vous mortifierez vos êtres » (Vayikra 16, 29). Pourquoi toutes ces mortifications ? Le jeûne ne suffisait-il pas ?

La réponse est, me semble-t-il, que tout le monde accomplit, certes, les mitsvot, mais la question est comment on les accomplit. Car certains font les mitsvot de manière mécanique, sans que les mitsvot leur parlent, tandis que d'autres les prennent à cœur et les accomplissent autant avec l'esprit qu'avec les sentiments. Et comme le dit le 'Hafets 'Haïm, l'homme doit savoir que les mitsvot divines sont comme une médaille que l'on reçoit du roi. Il faut avoir cela à l'esprit quand on accomplit les mitsvot et se réjouir à ce moment-là d'accomplir la volonté d'Hachem. Car si, par exemple, l'homme porte les tsistit comme un simple vêtement, et non pour la mitsva, il n'a certainement pas le mérite que les tsistit le protègent.

Le jour de Kippour, il nous a été ordonné de nous soumettre à cinq mortifications, et ce, afin de nous sensibiliser à pratiquer cette mitsva avec un sentiment véritable, de sorte que cette mortification ne soit pas comme une simple routine. C'est la raison pour laquelle nos Sages, de mémoire bénie, ont promulgué un certain nombre d'interdits, comme le fait de se laver, de porter des chaussures, etc., afin que nous réfléchissions à la mitsva « vous mortifierez votre être » et l'accomplissions de tout cœur et avec une pensée pure.

Nous allons maintenant expliquer pourquoi la Torah a ordonné de manger le neuvième jour – et les kabbalistes ont ajouté qu'il faut manger l'équivalent de deux jours. Dans son ouvrage sur le repentir, le Chaaré Téhouva (quatrième Chaar), Rabbénou Yona indique 3 raisons à cela : premièrement, on

anticipe en quelque sorte le repas de fête que l'on aurait dû faire à Yom Kippour, qui est un jour de fête ; deuxièmement, afin d'avoir la force de prier le lendemain ; troisièmement, pour montrer sa joie à l'approche du jour où l'on va expier ses péchés. Le Ari zal écrit que cette consommation abondante est une mortification pour l'âme, de même que le jeûne en est une pour le corps. Pourtant, cela n'explique pas pourquoi nous avons besoin de manger l'équivalent de deux jours – une gloutonnerie dont on ne tire pas profit.

On sait bien que le corps ne peut subsister sans nourriture ni boisson, et que si l'on ne mange ni ne boit, c'est la consommation et la mort qui s'ensuivent. Or, le jour du jugement, nous nous présentons devant le Créateur, bien vivants, mais nous devons faire un examen de conscience pour déterminer si nous avons mangé pour satisfaire les désirs de notre penchant ou seulement pour maintenir le corps. C'est la raison pour laquelle la Torah nous ordonne de multiplier la nourriture tout au long du 9 Tichri, afin d'arriver au repas précédant le jeûne – la séoudat hamafséké – sans aucun appétit et de se forcer à manger. Ce sera alors le moment de se remettre en question et de se demander : est-ce que le reste de l'année j'ai mangé de cette manière, uniquement pour maintenir mon corps, ou bien pour satisfaire mes envies ? C'est une réflexion qui doit nous accompagner toute l'année, pour savoir comment et pourquoi manger. Ainsi, quand nos Sages nous demandent de multiplier nos repas le 9 Tichri, jour dédié à la confession et à la prise de bonnes résolutions, cela a une influence sur nos repas de toute l'année. Et comme le tranche le Choul'han Aroukh (chap. 231), il faut effectivement toujours manger de manière désintéressée. S'y exercer la veille de Yom Kippour aura certainement un impact sur tout le reste de l'année, outre le fait que le contraste entre une alimentation riche et abondante et un jeûne total le lendemain rend celui-ci plus ardu.

En général, au début de la nuit, l'homme ressent la soif, tandis qu'à Cha'harit, ses habitudes, comme son café matinal, lui manquent. Puis, l'après-midi arrivant, il commence à ressentir la faim. Pourtant, plus tard, lors de min'ha, il ne ressent plus rien et si on lui demandait s'il a faim, il répondrait par la négative, et c'est pourquoi la Torah nous a donné cinq mortifications. Au départ, celle de ne pas manger ni boire le dérange – cela lui permet de sentir, à l'entrée de ce jour saint, qu'il est différent de tous les autres et qu'il faut quitter son habitude. Ensuite, lorsqu'il s'est accoutumé à la privation de nourriture, il y a d'autres mortifications qui lui rappellent la spécificité du jour : ne se rincer que la première phalange des doigts, le remplacement des chaussures de cuir par des chaussures en tissu, etc.

Et s'il s'habitue aussi à cela et ne ressent pas l'importance exceptionnelle du jour, le Saint béni soit-il dit : « Je lui pardonne par bonté et miséricorde, comme il est écrit : "Car en ce jour, il sera fait expiation pour vous purifier de toutes vos fautes devant l'Éternel vous vous purifierez." » Il est certes évident que nous devons aspirer à un jugement positif par nos mérites et non par bonté, et ressentir à l'accomplissement de chaque mitsva qu'elle est comme nouvelle pour nous, la réaliser toujours avec abnégation et de toutes ses forces, et non pas par habitude.

Puissions-nous avoir le mérite d'accomplir tous nos actes au Nom du Ciel, afin de procurer de la satisfaction à notre Créateur, Amen !



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon
et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Celui qui couche par écrit des idées inédites de Torah est considéré comme ayant apporté des sacrifices

Dans l'intérêt de tous, j'aimerais vous confier une anecdote personnelle. N'étant pas du tout d'accord avec la pensée d'un auteur contemporain, j'avais tendance à considérer ses livres avec mépris et ne leur accordai pas la moindre importance. Si bien que lorsqu'il me les offrit en cadeau, je les mis directement au rebut (gueniza)...

Un jour, je me heurtai à une grosse question sur une sentence de nos Sages, et à mon arrivée au beth hamidrach, mes yeux se posèrent sur un certain livre. Je l'ouvris et découvris, pour ma plus grande surprise, que cette question était traitée sous mes yeux. Sans regarder l'explication proposée par l'auteur, je tentai d'y trouver une réponse seul, à la grâce de D.ieu. Dès que j'eus terminé de mettre au point une explication satisfaisante, j'ouvris de nouveau le livre... pour découvrir que son auteur avait proposé exactement la même !

J'eus alors envie de connaître le nom de ce Rav, et voilà qu'en feuilletant les pages de garde, je découvris qu'il s'agissait de l'érudit dont je n'approuvais pas la vision des choses. Aussitôt, je ressentis un sentiment d'intense affection pour lui, et les idées négatives que j'avais jusque-là s'envolèrent ; je me mis sans attendre à lui rédiger une lettre de bénédiction, où je le louai pour ses commentaires remarquables.

Nous sommes depuis lors devenus de proches amis. Il est impressionnant de

constater comment des commentaires inédits consignés dans un ouvrage peuvent être à l'origine de sentiments positifs entre deux personnes et accroître la paix dans le monde.

Nous sommes à présent en mesure de comprendre les paroles du Séfer 'Hassidim, selon lequel celui qui couche par écrit des idées inédites de Torah est considéré comme ayant apporté des sacrifices. Car de même que le sacrifice permet au fauteur d'expier et que la paix est ainsi restituée entre le Saint béni soit-Il et le pécheur, celui qui compose des commentaires originaux a le mérite d'unir les cœurs et d'ajouter amour et fraternité entre les hommes.

C'est la raison pour laquelle c'est justement à notre époque que se sont multipliés les auteurs publiant leurs idées de Torah, car en cette ère pré-messianique, le mauvais penchant tente d'accroître la haine et la concurrence entre les hommes. Il y investit l'essentiel de ses efforts, visant à semer la haine gratuite et à multiplier les dissensions entre les différentes couches du peuple. Son objectif ultime à travers ces manœuvres est d'empêcher la délivrance finale. Mais dans Sa miséricorde infinie, D.ieu a multiplié dans notre génération les érudits qui impriment leurs commentaires de Torah. C'est un remède contre le mauvais penchant, car ces écrits accroissent l'amour, la fraternité, la paix et l'amitié entre les hommes, et chaque livre publié unit les cœurs et établit un pont, un compromis entre les différentes opinions des hommes.



Paroles de Tsaddikim

Comment le Rav Chlomo Zalman Auerbach vivait Yom Kippour ?

Le Rav Chlomo Zalman Auerbach zatsal avait l'habitude de souligner l'importance d'apprécier chaque instant de ce grand et saint jour. Il répétait également que la raison pour laquelle on annule les vœux au début de Yom Kippour, par la récitation du Kol Nidré, est de purifier la bouche de la faute des vœux, afin que les prières soient agréées.

Dans ses notes, il souligne que « l'essentiel de la prière en ce jour saint doit porter sur le domaine spirituel, et c'est ce que disent nos Maîtres : "Il délivra – il s'agit de Yom Kippour". La notion de délivrance (yéhoua) apparaît surtout, dans la Bible et dans les prières, concernant le domaine spirituel, comme dans : "Je t'appelle, délivre-moi !" (Téhilim 119, 146) Toutefois, même en cela, il ne faut pas se cantonner uniquement à des demandes personnelles, mais prier pour l'ensemble de notre peuple et aussi sur l'exil de la Présence divine. C'est ce qu'une analyse perspicace nous fait déduire du verset "Moché entendit le peuple pleurant par familles – et la colère divine s'éveilla fortement." »

Une bonne heure avant le début de la prière de cha'harit, il réveillait son petit-fils qui dormait avec lui pour réciter des Téhilim, en reprenant le verset du livre de Yona : « Lève-toi et appelle l'Éternel ton D.ieu », car chaque instant est plus précieux que l'or.

Il disait : « Nombreux sont ceux qui n'ont pas jeûné à Yom Kippour pendant de nombreuses années pour des raisons de santé, et qui ont connu une bonne et longue vie. » Il avertit à l'occasion un malade à qui le médecin avec demande de manger de manière habituelle à Kippour qu'il lui fallait se plier aux consignes du praticien et ne pas du tout se montrer plus strict. D'ailleurs, depuis son plus jeune âge et jusqu'à ses derniers jours, il avait l'habitude de se rendre en personne pendant les jours précédant Kippour chez ses proches qui étaient faibles ou malades, afin de leur indiquer comment procéder (il prenait même la peine de mesure et de leur préparer des récipients d'une taille adaptée s'ils étaient tenus de manger ou boire de manière fractionnée). Il s'investissait particulièrement pour encourager chacun à se conformer à l'avis médical, par des paroles adaptées à son état d'esprit et à son caractère.

Lorsqu'il percevait que le malade peinait à accepter la décision du fait qu'elle soulignait la gravité de son état, il le rassurait en disant la phrase précédemment citée, à savoir que beaucoup de gens qui n'ont pas jeûné pendant des années pour des raisons médicales ont vécu âgés. Lorsqu'il comprenait qu'il s'agissait plus d'une difficulté émotionnelle face à l'obligation de manger en un jour aussi saint, il encourageait le malade en soulignant que la mitsva « et tu vivras par elles » est une mitsva de la Torah, également très précieuse et importante.

On rapporta une fois devant lui le fait relaté par un spécialiste célèbre qu'après avoir examiné deux des Guedolim avant Yom Kippour, il avait tranché qu'ils ne devaient pas jeûner. Le premier d'entre eux éclata en sanglots devant ce verdict, tandis que l'autre Rav affirma sereinement : « Celui qui a dit de jeûner à Yom Kippour a dit de s'en abstenir dans ce cas ! » Et le Rav Auerbach d'ajouter que la deuxième réaction correspondait à la juste voie dans la vie.



DE LA HAFTARA

« *Reviens Israël* » (Hochéa 14 ; Mikha 7)

Nous récitons cette haftara le Chabbat situé entre Roch Hachana et Yom Kippour, étant donné qu'on y parle du thème de la téchouva et que ces jours sont des jours favorables et de repentir.

CHEMIRAT HALACHONE

La miséricorde divine par le mérite de nos ancêtres

Il faut faire attention à ne pas se réjouir de la chute et de l'humiliation des autres, comme il est écrit (Michlé 24) : « Quand ton ennemi tombe, ne te réjouis pas, et quand il échoue, que ton cœur ne se réjouisse pas de peur qu'Hachem le voit et que cela soit mauvais à Ses yeux. »

Cette faute éveille grandement la rigueur à l'encontre de l'homme, et a le pouvoir de détruire véritablement comme la faute de l'idolâtrie. L'homme devra toujours réfléchir au fait que d'après ses fautes et manquements, il mériterait lui aussi honte et humiliation, mais le Saint béni soit-Il a pitié de lui par le mérite de ses ancêtres.



PERLES SUR LA PARACHA

Qu'est-ce que le Créateur regrette ?

« L'Éternel, ton Dieu, passe Lui-même devant toi. » (Dévarim 31, 3)

Le Or Ha'haïm explique ce verset dans le sens suivant : « L'Éternel, ton Dieu, passe lui-même sur vos fautes. »

Le Haré Bessamim rejoint ce commentaire en se basant sur les paroles du Midrach sur le verset « Comme Je l'ai fait, Je continuerai à vous porter (...) » (Yéchayahou 46, 4) – « J'ai fait le mauvais penchant et Je porterai la faute ». Dans le même ordre d'idées, le verset « En ce jour, dit l'Éternel, Je recueillerai [les brebis] boiteuses, Je rassemblerai celles qui étaient pourchassées et celles que J'avais traitées avec rigueur » (Mikha 4, 6) est expliqué comme l'expression du regret divin d'avoir créé le mauvais penchant.

Cela nous permet également de comprendre l'analyse que proposent nos Sages du verset « L'Éternel passa devant lui et proclama (...) » (Chémot 34, 6) : il nous apprend que le Saint béni soit-Il s'est enveloppé comme un ministre-officiant (en ce sens, « il est passé » décrit le passage du ministre officiant devant le pupitre). Comme un ministre officiant, c'est-à-dire celui qui acquitte la communauté.

Or, la loi est que celui qui n'a pas lui-même une obligation donnée ne peut en acquitter le public. Dans ce cas, comment le Saint béni soit-Il peut-Il être ministre officiant, porter la faute d'Israël, alors que Lui n'a pas l'obligation de faire téchouva ? Il le peut justement du fait que, comme nous l'avons expliqué, Il « regrette » – si l'on peut dire – d'avoir créé le mauvais penchant, regret qui est l'une des définitions du repentir.

Tel est le sens du verset « L'Éternel, ton D.ieu, passe Lui-même devant toi » : Il passe devant le pupitre pour porter la faute des enfants d'Israël.

Le voilement au sein du voilement

« Mais alors même, dérober Je déroberai Ma face (...) » (Dévarim 31, 18)

Pourquoi le verset emploie-t-il un tel redoublement ?

On rapporte au nom du Baal Chem Tov que parfois, l'homme se sent éloigné de D.ieu et fait des efforts pour s'en rapprocher. Mais la situation où le Saint béni soit-Il cache à l'homme cette sensation qu'il est loin de D.ieu, si bien qu'il se leurre en se croyant tout près, est encore bien pire...

C'est le sens de la répétition « dérober, je déroberai » : le Saint béni soit-Il va dissimuler aux yeux du peuple juif même ce voilement, et ils ne seront pas conscients de leur éloignement. Une telle punition est bien pire, car l'homme ne peut la surmonter, du fait qu'il n'investit pas d'efforts pour se rapprocher du Créateur.

Pourquoi le mauvais penchant est-il considéré comme idiot ?

« Car Je connais son penchant » (Dévarim 31, 21)

Le plus sage des tous les hommes qualifie le mauvais penchant de « roi vieux et stupide » (Kohélet 4, 13). Comme l'explique le 'Hafets 'Haïm, l'intention n'est pas de dire que le mauvais penchant lui-même est stupide, puisqu'il a la capacité de prendre dans ses filets même le plus sage, et qu'il n'est pas d'homme juste sur terre qui fasse le bien sans jamais faillir.

En fait, le mauvais penchant est qualifié d'après son travail. De même que la spécialité du cordonnier est de réparer les chaussures, et que le couturier confectionne des vêtements, l'essentiel du travail du mauvais penchant est de rendre stupides les hommes, et il fait tout pour y parvenir. Et en tout état de cause, celui qui est stupide se laisse plus facilement entraîner à fauter.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Garder le sceau de l'émotion pour toute l'année

Chaque année, à Yom Kippour, quand arrive la prière de min'ha, je suis pris de frissons. Au-dehors, les ombres s'allongent, et le soleil va bientôt se coucher, mais qui sait ce qui a été décrété pour nous ? Au moment de néila, il faut savoir qu'il y a deux néilot, deux « clôtures » : l'une du côté du Saint béni soit-Il, qui scelle le jugement de chaque homme, et une, du côté de l'homme, qui doit déterminer comment il ferme ses comptes à l'issue de la journée – en état de chute, ou de progression et de résolution de se rapprocher du Créateur ?

Roch Hachana doit se ressentir toute l'année, et il faut garder à l'esprit la crainte du jugement. Comme l'ont dit nos Sages (traité Roch Hachana 15a), d'après Rabbi Yossi, chaque jour est en quelque sorte Roch Hachana puisque l'homme est jugé de manière quotidienne, comme il est dit : « Pourquoi Lui demander des comptes chaque matin, et L'éprouver à chaque instant ? » (Iyov 7, 18) Nos Sages en déduisent qu'on peut prier de nouveau chaque jour pour les malades, selon l'opinion de Rabbi Yossi, et les Richonim ont tranché que la Halakha suit Rabbi Yossi. L'homme doit donc « prendre » la crainte du jugement qu'il avait à Roch Hachana, et la diviser entre tous les jours de l'année – un peu pour chaque jour.

En outre, chaque jour, l'homme doit se rappeler le jour de Kippour et prendre garde à ne pas trébucher. De même que le jour de Roch Hachana, s'il fait une faute et qu'on le reprend en lui rappelant de quel jour il s'agit, il va aussitôt avoir peur et revenir en arrière, il faut toute l'année garder en tête un peu du jour de Roch Hachana ou de Yom Kippour, de sorte à être dissuadé de fauter.

Nos Sages ont prolongé Yom Kippour en soulignant que même le jour précédent doit être un jour de mortification à travers l'alimentation abondante. Ainsi, ces deux jours comporteront une mesure honorable pour être partagés sur l'ensemble de l'année, avec chaque jour la quantité nécessaire pour rappeler et se rappeler la finalité de l'homme en ce monde – et comme l'ont dit nos Sages : « Munissez-vous de paroles et revenez vers l'Éternel. »



LA PARACHA SOUS UN NOUVEL ANGLE

L'opportunité d'échapper aux durs décrets

Les dix jours de pénitence séparant Roch Hachana de Kippour représentent l'un des plus précieux cadeaux donnés par le Créateur aux hommes. Durant cette période, nous avons la possibilité de modifier totalement le verdict divin prononcé à notre sujet. Il arrive qu'un décret très dur soit prononcé à l'encontre d'un individu, dont les défenseurs doivent déployer toutes leurs ressources pour parvenir à atténuer sa sévérité.

Y a-t-il un moyen facile d'adoucir le jugement ? Contrairement à toute attente, la réponse est positive. Effectivement, cela est envisageable. D'après nos Sages, il existe une manière efficace et, de surcroît, très peu préjudiciable : les affronts. Si nous savions combien de mauvais décrets ils nous épargnent, nous danserions de joie après avoir subi une offense.

Le kabbaliste Rabbi Moché Cordovéro – que son mérite nous protège – écrit dans son ouvrage Tomer Dévora : « Quelles sont les meilleures épreuves de ce monde, qui n'entravent pas notre service divin ? Les meilleures de toutes sont le déshonneur, la honte et l'injure. Car elles ne diminuent pas notre force ni notre pouvoir, comme les maladies. Elles ne diminuent pas non plus nos moyens de nous procurer nourriture et vêtements. Enfin, elles ne mettent pas un terme à notre vie ni à celles de nos enfants par la mort. Aussi les recherchons-nous et nous dirons-nous : "Mieux vaut subir l'humiliation des hommes !" Et, lorsque nous serons rabaissés, nous nous réjouissons. »

Une des situations les plus désagréables est d'être soupçonné à tort. Un homme droit sait qu'il est dénué de tout

péché, mais une vaine accusation à son sujet lui ôte sa sérénité. Parfois, il est en mesure de prouver son innocence. Dans le cas contraire, en tant que croyant fils de croyants, il se raffermira à la pensée que « l'homme ne voit que l'extérieur, Dieu regarde le cœur » (Chmouel I 16, 7).

Celui qui considère les choses avec une vision réfléchie sait que le fait d'être soupçonné à tort est l'opportunité rêvée pour échapper aux durs décrets et, en plus, jouir de la bénédiction divine. Qui sait si une telle opportunité se présentera de nouveau ?

Le moment propice pour la bénédiction

Rapportons, à ce sujet, une histoire datant de l'époque du 'Hafets 'Haïm zatsal. Il avait l'habitude de voyager d'un village à l'autre pour vendre ses livres à prix réduit, afin de donner du mérite au grand nombre. Parfois, il les vendait même à crédit, pour permettre aux gens de commencer à les étudier. Il notait leurs dettes dans un petit carnet réservé à cet usage et, à sa prochaine visite dans ce village, il les leur réclamait.

Un jour, il arriva au village polonais de Drohizhin, où vivait un érudit craignant le Ciel et aux traits de caractère raffinés, Rabbi Mordékhaï Leib HaCohen. Il lui acheta ses ouvrages et les paya immédiatement en espèces. Ce Sage mettait en effet un point d'honneur à ne jamais rien acheter à crédit.

Lorsque le 'Hafets 'Haïm fut de nouveau de passage dans cette localité, ses envoyés se rendirent chez cet érudit pour lui réclamer sa dette, inscrite dans le carnet. Rabbi Mordékhaï Leib argua qu'il était impossible qu'il ne s'en fût pas encore acquitté, puisqu'il avait l'habitude de toujours régler ses achats sur-le-champ et ne devait donc pas même un centime à personne. Cependant, on lui montra qu'il était écrit noir sur blanc que Mordékhaï HaCohen de Drohizhin devait au 'Hafets 'Haïm tant et tant d'argent pour des livres achetés à telle date.

Bien qu'il fût certain d'être dans son bon droit, l'érudit ne voulut pas

discuter davantage et leur remit cette somme. Quelques jours plus tard, on se rendit compte de l'erreur : dans ce village, habitaient deux Juifs du nom de Mordékhaï HaCohen. L'homonyme de l'érudit, qui ne portait cependant pas le deuxième prénom « Leib », avait effectivement acheté à crédit les livres du Sage.

Ce dernier s'empressa alors de se rendre lui-même à la demeure de Rabbi Mordékhaï Leib pour lui demander pardon. Mais, il était doté de si bonnes vertus qu'il ne lui en voulait pas du tout. Face à cette noblesse d'âme, le 'Hafets 'Haïm, admiratif, lui adressa sa bénédiction : « Puissiez-vous jouir de bonnes et longues années ! »

Cette bénédiction se réalisa pleinement, puisque son bénéficiaire eut le mérite de s'installer en Terre Sainte et d'atteindre le bel âge de quatre-vingt-seize ans.

Au fil des années, Rabbi Mordékhaï Leib prit l'habitude de raconter cette histoire à ses descendants, en leur expliquant que, quand quelqu'un est soupçonné à tort par son prochain, c'est le moment propice pour lui de demander une bénédiction à ce dernier.

Quelle est la source de ce principe ? Lorsque 'Hanna pria en silence, sans émettre de son, le prêtre Elie la prit pour une soûlarde. Quand il se rendit compte de sa méprise et comprit qu'il s'agissait d'une femme sobre, mais affligée, il s'empressa de la bénir en lui souhaitant que l'Éternel agrée sa requête, bénédiction qui s'accomplit. Rabbi Elazar en déduit : « D'où l'obligation incombant à celui qui soupçonne un innocent de l'apaiser. »

Ainsi donc, si un homme a été suspecté à tort par son prochain, au lieu de débattre avec lui pour lui prouver son erreur, il lui sera bien plus profitable de lui demander de le bénir dans le domaine qui lui tient à cœur. La peine qu'il aura éprouvée sera insignifiante par rapport au large bénéfice récolté de cette bénédiction prononcée à une heure si favorable.